



Tél : +33 1 64 46 84 44

Fax : +33 1 69 07 94 04

Web : <http://www.lal.in2p3.fr>

## LABORATOIRE DE L'ACCÉLÉRATEUR LINÉAIRE

IN2P3-CNRS et Université PARIS-SUD

Centre Scientifique d'Orsay - Bât 200 - B.P. 34

91898 ORSAY Cedex (France)

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU 07 MARS 2005

(à approuver définitivement à la prochaine réunion du C.H.S.)

Membres du C.H.S présents :

Mmes BENARDAIS, LE THIEC, RENARD, TAURIGNA-QUERE  
Messieurs BIENVENU, HERRY, IMBERT, GUERARD, LECOEUR,  
WICEK, ZANON

Présidente :

Mme FULDA-QUENZER

Invités permanents présents :

Madame LACOUTURE, Infirmière  
Melle BIRON, Ingénieur hygiène et sécurité

Invités :

Monsieur THIEFFRY, Inspecteur Adjoint d'hygiène et de sécurité à  
l'IN2P3  
Monsieur ROBERT, Responsable du service Radioprotection à LURE

Excusés :

Monsieur CORONA  
Madame BELIN

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du précédent compte-rendu
- 2 - Présentation du document d'évaluation des risques
- 3 - Budget et plan d'action 2005
- 4 - Démantèlement, les actions en cours :
  - désamiantage
  - déménagement
  - remise en conformité des installations électriques du bât 209A
- 5 - La gestion des déchets
- 6 - Actualités sur le service médical
- 7 - Rapport d'activité 2004 de la médecine de prévention
- 8 - Les remarques du registre d'hygiène et sécurité
- 9 - Questions diverses

Diffusion :

Mme Renard, Dr Bouville  
MM. Arnault, Augé, Borne, D'Almagne, De la Taille, Garvey, Helft, Jullian  
Membres C.H.S.  
Secrétariats (techniques et d'expériences) - Affichage LAL  
M. Manin (Inspecteur Hygiène Sécurité IN2P3)  
M. Thieffry (Inspecteur Adjoint Hygiène Sécurité IN2P3)  
Mme Bersellini (Présidente de l'Université)  
Mme Boivin (Responsable Service Central d'Hygiène et Sécurité du Travail de l'Université)  
M. Pichot (Responsable des Services Généraux Techniques - LURE)  
M. Leroy (Responsable au Service de Sécurité Déchets Conventionnels)  
Mme Diana (Adjointe au Service de Sécurité Déchets Conventionnels)

La séance est ouverte à 14h 10.

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT**

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

## **2) PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES**

Mme Fulda remercie Melle Biron Ingénieur de Sécurité pour l'énorme travail qu'elle a effectué pendant les mois qui ont suivi son arrivée.

Plusieurs réunions ont été organisées dans chaque service afin d'établir « le document unique » d'évaluation des risques et de mettre en place un plan d'action.

L'ensemble du document unique a été transmis à l'Inspection Hygiène et Sécurité de l'IN2P3 ainsi qu'au service Hygiène et Sécurité de l'Université Paris-Sud.

Un rappel sur la réglementation a été souligné : le Décret du 5 novembre 2001 oblige les entreprises à rédiger le document unique qui évalue les risques professionnels. Ce document doit être mis à jour annuellement et à chaque modification significative des conditions de travail.

Cette présentation s'est déroulée en 4 temps :

- Rédaction du document unique
- Analyse des résultats du document unique 2004
- Perspectives de travail
- Bilan du travail réalisé

### **I. Rédaction du Document Unique**

- 1) Identification des risques
- 2) Evaluation des risques
- 3) Rédaction d'un plan d'action

#### **Identification des risques**

Un premier recensement a été fait dans certains services puis une identification a eu lieu avec un représentant du service, l'Ingénieur Sécurité, l'ACMO, l'Infirmière de Prévention et un membre du CHS.

Les risques ont été classés suivant des familles de risques identifiés dans la méthode préconisée par le CNRS et l'Université.

Exemples :

- risques chimiques
- risques liés aux rayonnements ionisants
- risques de chutes
- risques mécaniques etc...

## Evaluation des risques

Une fois les risques recensés, ils sont classés par ordre de priorité. Cet ordre de priorité étant donné par l'évaluation du niveau de risque résiduel.

Le niveau du risque résiduel est le produit de la fréquence d'apparition du risque par la gravité des conséquences de ce risque sur l'homme et par le niveau de maîtrise de ce risque. Le niveau de risque résiduel est classé en trois groupes de priorité :

ROUGE : niveau de risque à modifier rapidement

ORANGE : niveau de risque à améliorer

VERT : niveau de risque correct.

## Rédaction d'un plan d'action

Les actions correctives ont été proposées dans chaque service pour les niveaux de risques résiduels orange et rouge.

Pour chaque action nous avons défini un délai, un coût et un responsable d'action.

Une version manuscrite et informatique est disponible dans le bureau de l'Ingénieur Sécurité Melle Biron et dans le bureau de l'ACMO M. Zanon.

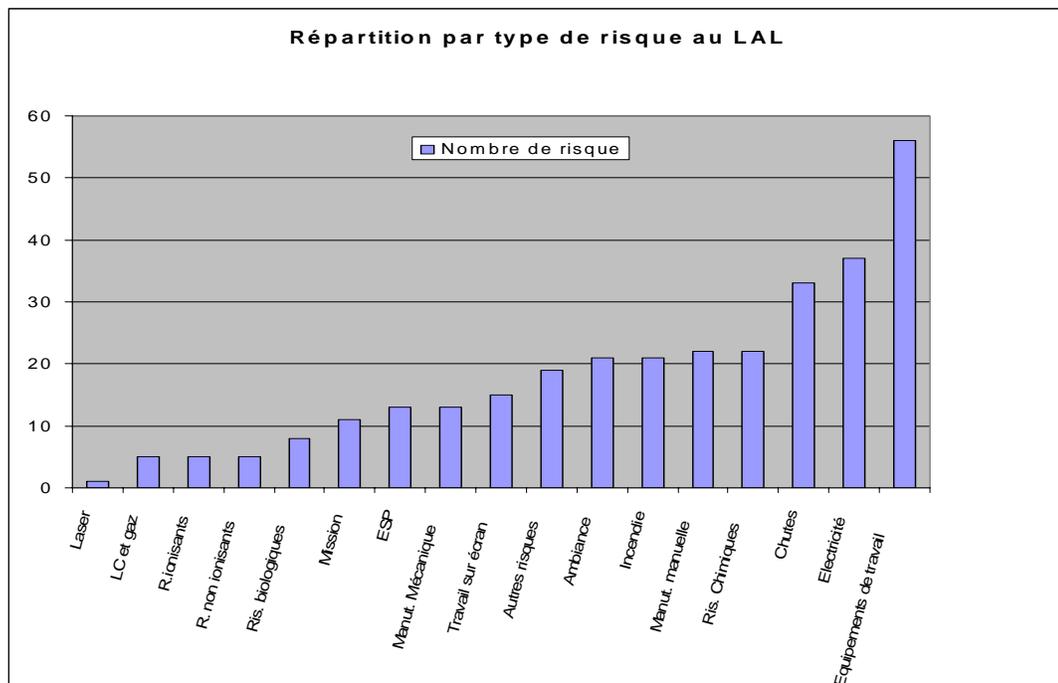
Une durée de trois mois a été nécessaire pour établir ce document.

## II. Analyse des résultats du Document Unique 2004

### 1) Classement par type de risque

ESP : Equipements sous pression

LC : Liquides cryogéniques



## Les risques prédominants

- Liés aux équipements de travail : coupure, écrasement des membres, projection de particules...
- Electricité
- Chute

## Les risques sous dominants

- Liés à la manipulation ou l'entreposage de produits chimiques.
- Liés à la manutention manuelle de charges lors de fabrication de pièces ou les déménagements.
- Incendies liés au stockage de combustibles (cartons, papiers, produits chimiques) et de comburants (gaz...).

## • Pourquoi ces résultats

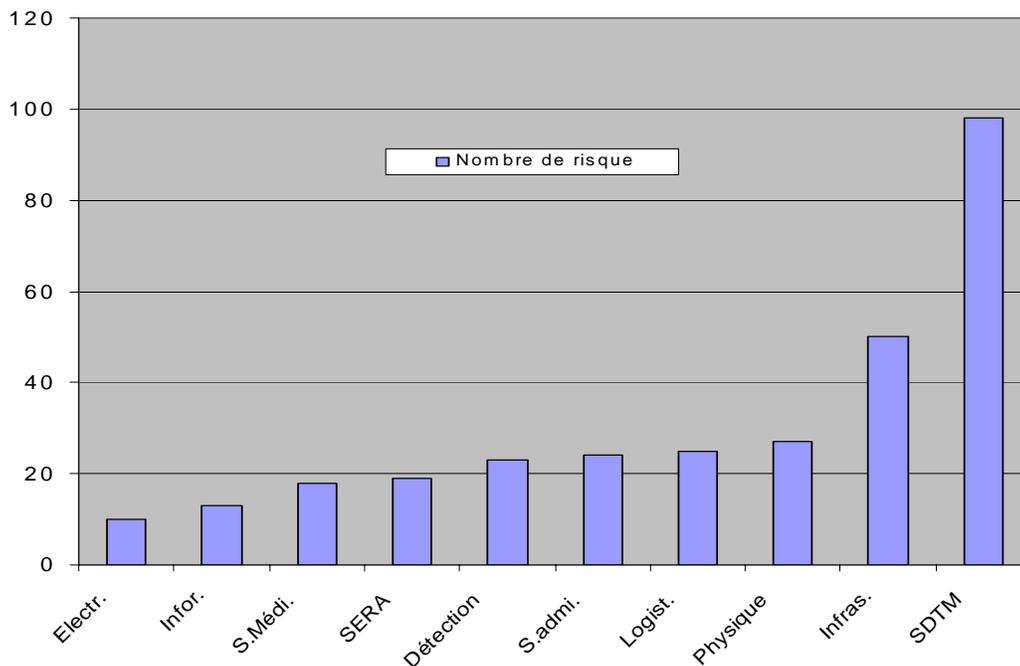
- Les machines des ateliers sont nombreuses et diverses (soudage, découpe, fraisage...).
- L'énergie électrique est utilisée pour tous les équipements informatiques. Certains services manipulent du courant fort. La conformité électrique de nos installations n'est pas encore assurée partout.
- Les produits chimiques sont principalement utilisés comme dégraissants et solvants pour nettoyer les pièces en mécanique et en électronique.
- La manutention manuelle est importante car le LAL a une activité qui évolue : déplacement d'expérience, cession de bâtiment entre le LAL et l'UDIL (Unité de Démantèlement des Installations du LURE).

M. Thieffry intervient en précisant qu'une analyse des risques réalisée pour l'ensemble des laboratoires IN2P3 démontre que les risques principaux sont les risques de chutes et les risques électriques.

Remarque de G. Zanon : En ce qui concerne les risques électriques, le service infrastructures travaille par tranche de bâtiments pour remettre en conformité ces installations.

## 2) Classement par service

Répartition des risques par services



Les services les plus exposés

- SDTM
- Infrastructure
- Logistique

*Explications :*

**SDTM :**

Ce service possède le nombre de machines le plus élevé.

- Ces activités sont diversifiées et par conséquent il est exposé à plus de risques.
- Le nombre d'agents de ce service est élevé.

**Infrastructure :**

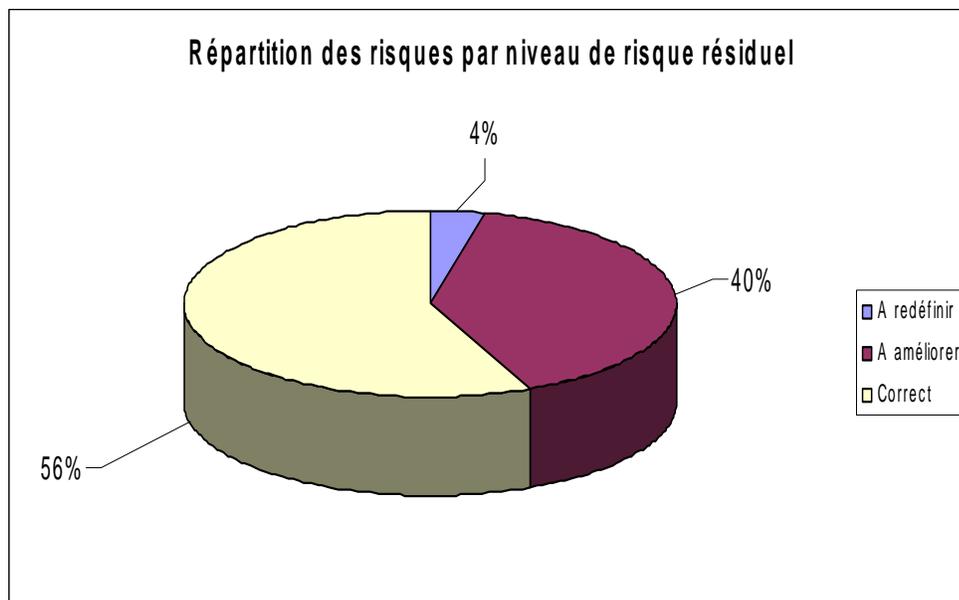
- Ce service réalise tous types de travaux : électrique, maçonnerie, maintenance, il est donc exposé à des types de risques diversifiés.

**Logistique :**

- Le magasin est un lieu de stockage et particulièrement de produits chimiques ainsi que de papiers et cartons.
- Les agents de la réception et du magasin manipulent tous les jours des colis et sont donc plus exposés aux risques de manutention manuelle et mécanique.

Tous les services de type « **tertiaire** » sont moins exposés.

### 3) Classement par niveau de risque



- Le point positif est que seulement 4% des risques ont un niveau de risque dangereux à modifier rapidement.
- 2ème point positif : 56% des risques identifiés sont maîtrisés c'est-à-dire que le LAL a mis en place afin d'améliorer la sécurité au laboratoire, des mesures techniques : la mise en conformité des machines-outils en 2002, des mesures organisationnelles : les équipements de lutte contre l'incendie et des mesures humaines comme la formation aux risques électriques et au secourisme...
- Cependant 40% des risques identifiés ont un niveau de risque à améliorer. Ces risques sont les priorités du plan d'actions 2005 : ces actions vont de la gestion des produits chimiques à la mise en place de fiche de signalisation.

### **III. Perspectives de travail**

Principaux axes de travail du plan de prévention :

#### **1) Mesures techniques :**

- INCENDIE : installation d'une alarme pour la détection incendie au bât 205.
- PRODUITS CHIMIQUES : achat de deux armoires chimiques au service SDTM pour le stockage intermédiaire.
- RISQUE ELECTRIQUE : mise en conformité électrique pour le service Financier et l'Electronique (2005).
- AMBIANCE DE TRAVAIL : audit des systèmes de ventilation pour l'amélioration des systèmes de captage.
- INCENDIE/GAZ : achat d'un appareil pour la détection de gaz (isobutane) pour l'équipe détection.

#### **2) Mesures organisationnelles :**

Pour améliorer la sécurité sur le fond et à long terme :

- CHUTES : définir et limiter les zones dangereuses (marches, machines dangereuses).
- EQUIPEMENTS DE TRAVAIL : limiter l'accès aux machines dangereuses.
- Suivi des formations sécurité avec périodicité de recyclage pour les pontiers, caristes, manipulation d'extincteurs, Sauveteurs Secouristes du Travail.
- EQUIPEMENTS DE TRAVAIL : créer des fiches de postes pour toutes les machines-outils.

#### **3) Mesures humaines :**

- Formations spécifiques à la radioprotection, au port de charge, A.C.M.O.
- Communication : sensibiliser par l'affichage pour les déchets et autres consignes de sécurité.
- AMBIANCE DE TRAVAIL : Mise à disposition d'E.P.I « Equipement Protection individuel » divers (bouchons d'oreille...)

#### 4) Diffusion :

- Document unique disponible pour tous dans le bureau de A. Biron. et G. Zanon. Projet de diffusion sur le WEB.

### IV. Bilan du travail réalisé

#### 1) Points forts :

- Document synthétique : état des lieux de l'existant (307 risques recensés).
- Facilement manipulable pour les mises à jour.
- Permet de visualiser le niveau de risque par rapport à différents aspects : méthode analytique.
- Travail en groupe enrichissant et nécessaire pour les spécificités de chaque activité.

#### 2) Points faibles :

- Cotation parfois difficile pour l'exposition de part l'activité du LAL (non continue).
- Connaissance des effets des risques parfois méconnue (effets à long terme comme certains produits chimiques).
- Une évaluation par activité donnerait une analyse plus approfondie : le recensement n'est pas exhaustif. De plus l'ensemble des risques liés à l'infrastructure n'est pas clairement identifié bien que mentionné dans certains services : amiante, légionnelle.
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel à la signification du document unique est encore faible.

Cette présentation soulève une question de M. Guérard, il demande s'il est possible de faire une analyse de l'air dans l'atelier du SDTM en raison du faux-plafond qui contient de l'amiante, cela permettra de rassurer les personnes qui travaillent dans cet endroit.

M. Thieffry informe qu'un diagnostic a dû être fait, l'organisme qui a effectué ce diagnostic juge s'il y a lieu de faire un prélèvement et une analyse de l'air, si le résultat ne montre pas de présence d'amiante, rien n'oblige de faire un prélèvement d'air.

M. Thieffry prend la parole concernant le désamiantage.

La réglementation a évolué, en 1996 les premiers textes sont sortis avec obligation de faire un repérage sur les calorifugeages, flocages et faux-plafonds, puis en 2001 la réglementation impose de contrôler d'autres matériaux contenant de l'amiante, par exemple :

- les dalles de sol
- les protections des structures de bâtiment
- les portes coupe-feu.

Un appel d'offre va être lancé au niveau du CNRS pour recenser la présence d'amiante dans tous les bâtiments CNRS pour 2005.

Pour les autres bâtiments non CNRS, un cahier des charges est effectué par l'Université d'Orsay pour faire le recensement sur tous les bâtiments du Campus.

### **3) BUDGET ET PLAN D'ACTION 2005**

Aujourd'hui, nous n'avons pas la répartition des budgets, il n'y a pas un grand changement par rapport à l'année précédente.

Deux sortes de demandes :

- Les demandes récurrentes
  - Les demandes plus spécifiques.
- 
- Transformateur au PCB à remplacer au bât 208 prévu pour cette année.
  - En raison du stockage de produits chimiques au bât 205 et de la présence de logements dans ce bâtiment, il faut prévoir l'achat d'une alarme incendie.
  - Participation à la sécurisation d'armoires électriques, face à l'infirmierie et à côté de l'informatique.
  - Mise en conformité des ascenseurs selon la « nouvelle législation » : la 1<sup>ère</sup> opération sera effectuée cette année.
  - Achat de matériel de signalisation routière.
  - Mise en place de garde-corps : il reste une partie à terminer sur le toit du Service Electronique.
  - Revêtement anti-dérapant.

### **4) DÉMANTELEMENT, LES ACTIONS EN COURS**

#### 1) Désamiantage

L'entrée des camions doit être désamiantée, nous rencontrons des problèmes administratifs sur le lancement de l'appel d'offre et de la maîtrise d'œuvre : ce sont des bâtiments universitaires et le financement est CNRS.

Pas de travaux avant fin 2006 pour le désamiantage.

#### 2) Déménagement

Il reste encore des personnes du service SERA à déménager.

Pour la cellule de détection, certains travaux sont en cours au bât 209A, ces travaux seront terminés fin mars.

Il reste toujours des personnes du LURE qui occupent les locaux du bât 209A.

#### 3) Remise en conformité des installations électriques du bât 209A

Concernant le rez-de-chaussée du bât 209A, la commande d'une nouvelle infrastructure courant fort et courant faible est lancée.

Le câblage pour le groupe de détection est également lancé. Les autres pièces seront câblées progressivement en fonction de la libération des locaux et des besoins du SERA.

Question de M. Bienvenu concernant un boîtier d'arrêt d'urgence au bât 209A, celui-ci est placé à un endroit qui n'est pas facile d'accès, c'est-à-dire sur le côté de la machine à café, il n'est pas visible du couloir ni de la descente de l'escalier, ce dernier suggère de le déplacer afin qu'il soit accessible et visible par tous.

M. Imbert demande d'installer une porte devant la machine à café du bât 208, l'emplacement de la machine est devenu un endroit convivial et pose un problème de bruit, il faut peut-être envisager l'installation d'une porte pour atténuer le bruit.

## **5) GESTION DES DÉCHETS**

### **1) Rappel de la gestion des déchets :**

**Papier, carton** : Benne à papier mise à la disposition des agents et située entre le bât 200 et 201.

**Déchets Métalliques et gros déchets** : Benne bleue située sur le parking du hall IN2P3.

**Piles, accumulateurs, cartouches d'encre** : Collecte au magasin bât 205, un seau est prévu à cet effet.

**Déchets chimiques et produits dangereux** : RAPPEL : NE JETER PAS VOS PRODUITS dans l'évier. Faire appel à Melle Biron, Ingénieur d'Hygiène et Sécurité poste 8553.

**Déchets ménagers** : Poubelle classique.

### **2) Analyse de l'existant :**

Une prise de conscience existe mais l'ensemble du personnel n'est pas sensibilisé.

Une demande de plus en plus forte émane du CNRS (Tourniquet) pour favoriser le tri et la collecte sélective au sein de ses unités.

Points faibles :

- Des points de collectes peu faciles d'accès pour certains bâtiments
- Des points de collecte peu nombreux
- Un apport qui reste volontaire
- Des déchets parfois lourds à déplacer : papier.

Points forts :

- Une collecte des piles et cartouches active au magasin
- Un effort de tri des produits chimiques est de plus en plus effective

### **3) Principes de base de gestion des déchets 5 étapes :**

1) Diminuer la production de déchets à la source :

- En agissant sur les produits
- En agissant sur l'activité
- En ré-employant

2) La valorisation matière : recyclage en un même produit ou un autre produit

3) La valorisation énergétique : utilisation de l'énergie fournie par la combustion

4) Incinération sans récupération d'énergie

5) La mise en centre d'enfouissement technique avec ou sans traitement préalable suivant le type de déchets.

#### **4) Ce que propose l'équipe de travail sur les déchets : A. Biron S. Clayette et G. Zanon**

1) Travailler dans un premier temps sur l'un des déchets le plus courant au LAL :

##### **LE PAPIER**

2) Sensibiliser le personnel pour **diminuer à la source** la production de papier : utilité des impressions, ré-utilisation en brouillon

3) Proposer un **tri spécifique** à chaque source de production par un **contenant coloré identifié**

4) Négocier avec la société de nettoyage un **ramassage ½ j des contenants papier**

5) Organiser des **points de collecte plus proches** (un par bâtiment) et faciliter l'apport et l'accès à la société de nettoyage

**Les remarques allèrent dans le sens de la présentation.**

#### **6) ACTUALITÉS SUR LE SERVICE MÉDICAL**

Mme B. Renard informe qu'il va être envoyé un mail signalant le départ du Dr Buteau et les modalités de son remplacement.

La Délégation Régionale de Gif a lancé un appel d'offres auprès d'organismes extérieurs spécialisés dans le recrutement de Médecin de Prévention.

Le Docteur Patricia Bouville, spécialisée en radioprotection, va être nommée à compter du 11 avril 2005. Elle prendra en charge une partie des agents CNRS du Campus d'Orsay (LAL, LURE, IPN,

CSNSM, IAS...). Elle sera présente au LAL 2 jours par semaine.

Dans l'attente de son arrivée, un médecin non habilité en radioprotection sera présent au LAL tous les mercredis.

#### **7) RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004 DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION**

Mme Lacouture, Infirmière au LAL commente le rapport d'activité.

L'effectif théorique du LAL au 1<sup>er</sup> janvier 2004 était de 317 agents, 306 agents ont été convoqués dans l'année, 408 agents ont consulté le médecin dans le cadre de la visite annuelle périodique ou pour des visites non périodiques.

On peut noter de nombreuses consultations à la demande de l'agent.

Il y a eu 4 urgences : 2 médicales, 2 liées à un accident de service.

Il y a eu comme examens complémentaires lors des visites :

- 69 ECG
- 287 Visiotests

Il y a pas eu de prescriptions de radios pulmonaires du fait de la présence d'un camion médical sur place en décembre 2003.

Des bilans ophtalmologiques, explorations fonctionnelles respiratoires et des audiogrammes ont été effectués à l'extérieur.

217 prises de sang ont été faites à la demande du Médecin du travail à l'occasion des visites médicales annuelles et à la demande des agents, des certificats d'aptitude aux rayonnements (catégorie B) ont été faits.

Il y a eu 14 restrictions liées aux postes de travail et 2 aménagements de postes, les restrictions ont concerné essentiellement le port de charges lourdes.

Une maladie professionnelle a été déclarée.

Le service médical a fonctionné normalement avec 4 vacations par semaine jusqu'à la fin du mois de septembre 2004. A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les visites médicales systématiques chez les agents en bonne santé ne présentant pas de risques spécifiques ont été théoriquement suspendues du fait de la diminution notable du temps médical (2 vacations par semaine au lieu de 4). Les 2 autres vacations ont été données à l'IPN pour pallier l'absence de médecin sur le service médical de l'IPN à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

### **Accidents du travail**

- 2 électrisations
  - o 1 gérée par le médecin de prévention
  - o 1 considérée comme une urgence prise en charge par l'infirmière puis par les urgences
- 1 corps étranger projeté dans l'œil lors de soudure d'une pièce sans lunettes de protection

Il est important de signaler toute électrisation même bénigne au service médical et de porter les équipements de protections individuels.

Dans le laboratoire les risques essentiels sont liés à l'utilisation de nombreuses machines-outils suivis par les risques liés à la manutention manuelle et les risques chimiques.

Les risques sont en cours d'évaluation dans le cadre de la rédaction du « document unique »

### **Conclusion**

Au niveau des visites médicales, les agents convoqués se présentent sans problème.

Depuis l'arrivée de Mme Boulongne secrétaire médicale, l'organisation du service a changé permettant à Mme Lacouture infirmière au LAL, d'assumer son rôle en particulier pour la prise en charge des urgences.

L'activité de terrain a été réalisée systématiquement avec l'infirmière et souvent l'ACMO dans le cadre d'enquêtes lors d'accidents de service (hors accidents de trajet) ainsi que pour les études de poste des agents présentant un problème de santé, visites d'ateliers ou postes à risques.

Un contact permanent et indispensable a été maintenu avec le Service Infrastructure et le Service Hygiène et Sécurité.

## **8) REMARQUES SUR LE REGISTRE D'HYGIENE ET SÉCURITÉ**

### **1<sup>ère</sup> remarque sur le registre en date du 06/01/05 de M. Patrick Roudeau**

Monsieur P.Roudeau demande la raison de la fermeture par des barrières du passage entre les bâtiments 206 et 207, ce qui oblige les piétons à passer le long de la route, sur des trottoirs étroits et mal protégés frôlés par des véhicules roulant parfois très vite ?

Réponse :

Le passage a été condamné pour des raisons sanitaires liées à la présence des tours de refroidissement ce qui interdit tout passage à moins de 8 mètres.

Concernant l'aménagement des trottoirs, M. Zanon doit adresser un courrier à l'Université afin d'améliorer la sécurité des piétons.

### **2<sup>ème</sup> remarque sur le registre en date du 25/01/05 de M. Sandry Wallon**

Monsieur S.Wallon dont le bureau est maintenant au rez-de-chaussée du bâtiment 209A, invoque une dégradation de ses conditions de travail qui pourraient être préjudiciables à sa santé, en particulier dans le cadre actuel de son mi-temps thérapeutique et pose la question du but du mi-temps thérapeutique.

Le Comité d'Hygiène et Sécurité a pris connaissance des remarques de Monsieur S.Wallon et considère :

- 1) que le changement de bureau de Monsieur S.Wallon n'a pas modifié ses conditions de travail du point de vue des risques professionnels.
- 2) que, concernant la compatibilité avec son mi-temps thérapeutique, il n'a pas l'expertise (cf. § 6) qui lui permettrait d'émettre une opinion sur l'impact de cette nouvelle situation sur la santé de Monsieur S.Wallon. Seul un médecin du Travail peut-être amené à donner un avis autorisé.

## **9) QUESTIONS DIVERSES**

### **1) SANITAIRES :**

Répertorier les différents points mentionnés par la réglementation de l'INRS « Institut National de Recherche de Sécurité » pour la conformité des sanitaires ; on envisage une réhabilitation sur une durée de 5 à 6 ans. En effet il faut prévoir 15 000 euros/sanitaire pour une réfection correcte sur du long terme.

## **Les critères analysés sont :**

L'éclairage,  
Les sols sont-ils étanches ?  
Les murs sont-ils imperméables ?  
Les portes sont-elles pleines ?  
Le ménage,  
Le chauffage,  
La ventilation naturelle ou mécanique,  
Les postes d'eau,  
Les systèmes de fermetures,  
Les toilettes sont-elles mixtes ?

Remarque concernant le problème de canalisation, il génère des problèmes d'odeurs venant des sanitaires.

Il est demandé que deux membres du CHS accompagnent l'Ingénieur Sécurité, l'Infirmière de Prévention afin d'évaluer l'état de salubrité et l'état des sanitaires.

## **2) CAHIERS DES REMARQUES :**

Une modification a lieu concernant les cahiers des remarques CHS, ils seront mis à la disposition des agents dans le bureau de l'Ingénieur d'Hygiène et Sécurité (aucun cahier ne sera disponible à l'accueil).

## **3) MENAGE :**

**Question** concernant un problème de ménage : pourquoi le balayage n'est-il pas fait plus souvent ?

Réponse de Mme B. Renard : le balayage ne se fait que 2 fois par semaine, les personnes du ménage ont un planning à respecter.

Concernant les prestations du ménage et la fréquence à changer : l'ancien marché était un marché LAL et LURE, l'appel d'offre avait été fait avec l'Université, la prestation était spécifique au LAL et au LURE.

Maintenant dans le nouveau code des Marchés Publics, on est obligé de passer dans l'appel d'offre général de l'Université.

Il se trouve que maintenant nous sommes avec une fréquence 2 au lieu de 3 par semaine.

Pour toutes remarques concernant le ménage, il existe un cahier de doléances qui se trouve à l'accueil ou faire appel à M. Jean-François Garault.

**Question :** Pourquoi n'y a-t-il pas de tapis au rez-de-chaussée à l'entrée du Service Electronique ?

Réponse de M. Zanon : il n'y a pas de raison particulière, nous ferons le nécessaire pour remédier au problème rapidement.

La séance est levée à 16 h 35.